



Contestation DIPA

Paragraphe à ajouter à votre courrier de contestation si vous avez eu un congés maternité ou maladie en 2019

« Par ailleurs, dans le calcul final de l'aide, vous n'avez pas intégré les **congés maladies - grossesse** dont j'ai bénéficié en 2019. Ainsi, les éléments comptables que vous reprenez sur 2019, correspondent à une année incomplète : **x** mois. Par conséquent, je vous prie de prendre en compte les chiffrages reconstitués de 2019 sur 12 mois soit : ED 2019 = **XX**€ et Soins hors ED 2019 = **XXX** € »

Comment calculer ces chiffres ?

Si vous avez eu 2 mois de congés maladie/ maternité par exemple, vous avez donc 8 mois de travail en 2019.

→ Il vous faut donc multiplier par 12 votre chiffre ED 2019 et votre chiffre Soins hors ED 2019, puis les diviser par 8. Vous obtenez ainsi les chiffres reconstitués